



## AVIS PUBLIC

### AVIS PUBLIC AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

#### SECOND PROJET DE PPCMOI ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 220 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION OU DE MODIFICATION D'IMMEUBLE (PPCMOI) AFIN D'AUTORISER DES SERVICES COMMERCIAUX DE PROXIMITÉ ET CERTAINS USAGES PUBLICS OU RÉCRÉATIFS SUR LE LOT 4 849 410, SIS AU 381, ROUTE 139 NORD

Avis est par les présentes donné, aux personnes et organismes intéressés ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum :

#### 1. Adoption du second projet de PPCMOI

À la suite d'une assemblée de consultation publique tenue le 28 juin 2022, le conseil municipal de la ville de Sutton a adopté, lors d'une assemblée ordinaire tenue le 3 août 2022, sous le numéro de résolution 2022-08-331, le second projet de PPCMOI adopté en vertu du règlement numéro 220 sur les projets particuliers de construction ou de modification d'immeuble (PPCMOI) afin d'autoriser des services commerciaux de proximité et certains usages publics ou récréatifs sur le lot 4 849 410, sis au 381, route 139 Nord.

Ce second projet de résolution contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'une résolution qui les contient soit soumise à leur approbation conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

#### 2. Dispositions pouvant faire l'objet d'une demande

Ce second projet de résolution le projet vise à autoriser spécifiquement l'exercice d'un ou des nouveaux usages principaux suivants dans le bâtiment principal existant sur le lot 4 849 410 :

- Magasins d'alimentation spécialisée, tels pâtisserie, boulangerie, boucherie, poissonnerie, fruiterie, fromagerie, boutique d'aliments naturels;
- Services professionnels et bureaux professionnels (selon les professions reconnues dans le Code des professions), tels gestion des affaires, services de placement de personnel. Les services reliés à la construction (entrepreneurs, électriciens, etc.) sont autorisés pourvu qu'il n'y ait que des activités administratives à l'intérieur d'un bâtiment et sans stationnement ou remisage de véhicules automobiles (de travail ou de service);
- Bureaux d'associations ou d'organismes, tels syndicat, parti politique, association civique, communautaire;
- Services médicaux et soins de santé pour les personnes, tels bureau de professionnels de la santé (médecin, dentiste, psychologue, chiropraticien, physiothérapeute, médecine douce, etc.) et

clinique médicale;

- Services gouvernementaux, paragouvernementaux ou organismes publics (n'impliquant que des activités de bureaux), bureau de poste;
- Galeries d'art et d'artisanat;
- Services de garde en garderie;
- Kiosques d'information touristique.

### 3. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, la demande doit :

1. Être transmise à la Ville, au plus tard le 2 septembre 2022, par la poste ou déposée dans la boîte de dépôt de la Ville, et adressée à :

Jonathan Fortin, greffier et directeur des affaires juridiques  
Demande de participation à un référendum / PPC PCMOI (2022-10047)  
11, rue Principale Sud,  
Sutton (Québec) J0E 2K0

Ou envoyée par courriel à l'adresse [ville@sutton.ca](mailto:ville@sutton.ca) , au plus tard le 2 septembre 2022, et ayant comme objet « Demande de participation à un référendum / PPCMOI (2022-10047) ».

2. Indiquer clairement (A) la disposition qui en fait l'objet, (B) la zone d'où elle provient et (C) quelle est la zone visée par cette demande.

Il est possible de déterminer la zone à l'aide de la recherche par adresse, matricule ou cadastre (onglet zonage) à l'adresse suivante : <https://www.goazimut.com/GOnet6/?m=46058&pl=1>

3. Être signée par au moins 12 personnes intéressées dans la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone d'où elle provient n'excède pas 21.

### 4. Personnes intéressées

Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.Q.R., chapitre E-2.2) et qui remplit les conditions suivantes le 3 août 2022:

- a) est majeure, de citoyenneté canadienne et n'est pas en curatelle;
- b) est une personne physique et domiciliée dans une zone d'où peut provenir une demande et, depuis au moins six mois, au Québec;  
OU

est, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (L.Q.R., chapitre F-2.1), situé dans une zone d'où peut provenir une demande;

- c) dans le cas de copropriétaires indivis d'un immeuble ou d'occupants d'un lieu d'affaires, il faut être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a droit de signer la demande en leur nom;
- d) de plus, dans le cas d'une personne morale, elle doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 3 août 2022, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

## 5. Description des zones concernées et des zones contiguës

Une demande relative à cette disposition peut provenir de la zone concernée et des zones qui lui sont contiguës.

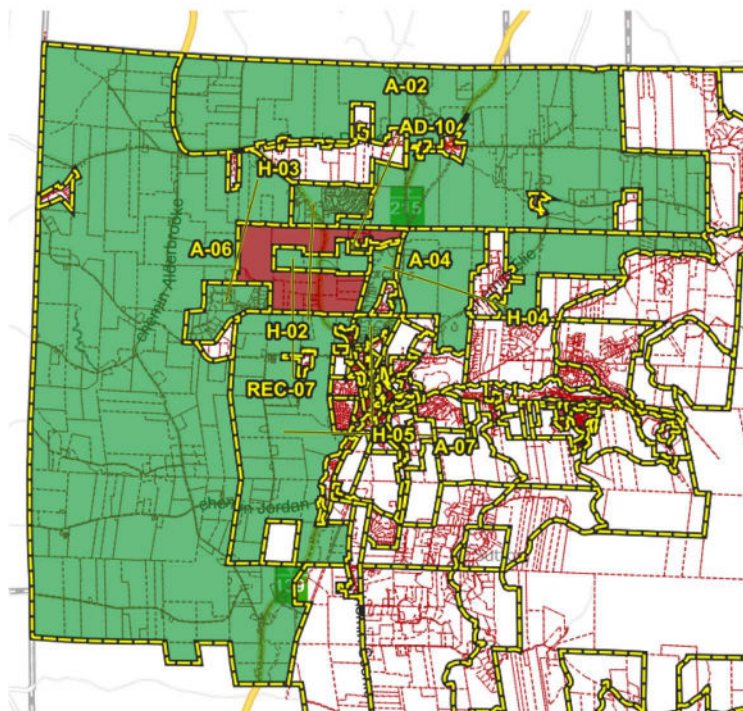
### Zone concernée

A-05

### Zones contiguës

A-02, A-04, A-06, A-07, AD-10, H-02, H-03, H-04, H-05 REC- 07, REC-07

La zone concernée et les zones contiguës mentionnées au présent avis sont délimitées de la façon suivante:





## **6. Approbation d'une disposition adoptée sans opposition**

Toute disposition du second projet de résolution qui n'aura fait l'objet d'aucune demande valide pourra être incluse dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

## **7. Consultation du second projet de PPCMOI**

Le projet de PPCMOI peut être obtenue en se présentant à l'Hôtel de ville situé au 11, rue Principale Sud à Sutton ou consultant la page web suivante : <https://sutton.ca/demande-de-participation-a-un-referendum-second-projet-numero-ppcmoi-2022-10047-adopte-en-vertu-du-reglement-220-381-route-139-nord>.

**DONNÉ** à Sutton, Québec, ce **25<sup>e</sup>** jour du mois **d'août** de l'an **2022**.

Me Jonathan Fortin, LL.B.  
Directeur général adjoint |  
Greffier et directeur des affaires juridiques